

Enseignement maternel et Coopération au développement en Belgique

L'enseignement est un des cinq secteurs repris dans la loi belge relative à la coopération internationale (1999). De plus, la Belgique s'est engagée à atteindre les objectifs du plan d'action 'Éducation pour tous' (EPT) ainsi que les Objectifs du Millénaire des Nations Unies (OMD). L'enseignement devrait donc être un aspect primordial des initiatives belges de coopération au développement.

Attention pour l'enseignement en baisse

On constate une **tendance à la baisse** sensible de la part **accordée à l'enseignement au sein de la coopération bilatérale belge**. Seule une minorité des programmes indicatifs de coopération (PIC) les plus récents avec les pays partenaires du gouvernement belge considèrent l'enseignement comme une priorité, à savoir, 4 sur 3 : Ouganda, Burundi, République démocratique du Congo et territoires palestiniens.

Dans un avenir proche, l'enseignement en tant que secteur semble disparaître de plus en plus de la coopération au développement belge. Un choix regrettable qui **hypothèque le développement des pays du Sud à long terme**.

Pas d'attention pour les plus jeunes enfants

Au sein du secteur de l'enseignement, **la politique de développement belge se concentre surtout sur les enseignements technique et professionnel ainsi que sur l'enseignement supérieur**. L'attention accordée à l'enseignement primaire ne vient qu'en troisième place et se traduit surtout par des contributions à l'Initiative Fast Track. **Il n'est presque jamais question d'enseignement maternel**.

En 2008, Plan Belgique a consacré 1,65 milliards d'euros à l'aide officielle au développement (AOD). 148 millions d'euros, à savoir 8,98% de ce budget ont été consacrés à des programmes et projets liés à l'enseignement.

Le budget de l'enseignement en 2008 a été alloué comme suit :

- Plus de 63% ont été attribués à l'enseignement supérieur et supérieur technique.
- 13% (près de 20 millions) ont été consacrés à l'enseignement secondaire et à la formation professionnelle.

- 10,18% (16 millions d'euros) ont été consacrés à l'enseignement primaire.
- Le reste du budget de l'enseignement a été alloué au soutien technique général et à la formation du personnel (enseignant).
- Seuls 274.685 euros, soit 0,18% (!) ont été attribués à l'enseignement maternel dans le Sud. Bien que l'importance de l'enseignement maternel pour les chances de développement ultérieures des enfants ait été prouvée à plusieurs reprises, l'investissement dans ces premières années cruciales de la vie est restée minime (voir tableau 1).

Un pilier important au sein de la coopération au développement belge est la contribution à **l'Initiative Fast Track (FTI)**. La FTI est un partenariat international entre les donateurs et les pays en développement visant à rendre l'enseignement primaire accessible à tous les enfants d'ici à 2015. La FTI est presque toujours utilisée pour promouvoir l'enseignement primaire, mais elle pourrait tout aussi bien servir à encourager l'enseignement maternel.

Malgré les engagements internationaux sur les objectifs 'Éducation pour tous' et le fait que la politique de coopération au développement belge considère l'atteinte des OMD comme un objectif majeur, l'enseignement maternel et primaire ne sont pas favorisés lors de l'attribution des budgets. Ce sont pourtant deux domaines cruciaux si l'on veut atteindre les OMD 2 et 3.

	Pourcentage d'enfants dans l'enseignement
Burundi	1.7%
Niger	1.8%
Mali	3.2%
Ouganda	3.3%
Bénin	5.9%
Sénégal	9.3%
RD Congo	Pas de chiffres
Mozambique	Pas de chiffres
Rwanda	Pas de chiffres

SOURCE: EDUCATION FOR ALL GLOBAL MONITORING REPORT 2010

Pays partenaires : mauvais élèves en matière d'enseignement maternel

Les différents pays partenaires de la Coopération au développement belge ne sont pas non plus des leaders en matière d'enseignement maternel. **Dans 6 pays partenaires de la Belgique, moins de 10% des enfants suivent l'enseignement maternel**. Pour trois des pays partenaires, les chiffres ne sont même pas disponibles. Il s'agit toujours de pays d'Afrique subsaharienne (voir tableau 2). En comparaison : dans le monde entier, 41% des enfants vont à l'école maternelle. En Belgique, ce pourcentage atteint quasi 100%. La Belgique peut donc certainement aider ses pays partenaires en matière d'enseignement maternel de qualité.



En milliers d'euros	2007		2008	
Total enseignement	138.854		148.537	
Enseignement primaire	11.447	8.2%	16.064	10.8%
Enseign. secondaire et formation prof.	12.980	9.3%	19.762	13.3%
Enseignement supérieur (technique)	79.768	57.4%	93.871	63.2%
Enseignement maternel	33	0.02%	274	0.18%

SOURCE: STATISTIQUES DE LA DGCD



Recommandations aux autorités belges

La politique de développement belge en matière d'enseignement maternel dans le Sud est indéniablement paradoxale. Il s'avère que **l'enseignement maternel est crucial** pour les chances d'enseignement et de développement des enfants dans le Sud. Pour les enfants les plus vulnérables, l'enseignement maternel peut donner un essor considérable aux chances d'enseignement. De plus, les investissements dans ce domaine sont très pertinents et rentables au niveau économique. Enfin, l'enseignement maternel est essentiel si l'on veut atteindre les objectifs d' 'Éducation pour tous' et les Objectifs du Millénaire, deux aspects primordiaux de développement international pour lesquels la Belgique s'engage.

Malgré ces arguments, **la politique de développement belge accorde très peu d'attention à l'enseignement maternel.**

Pour cette raison, Plan Belgique appelle le gouvernement belge à intégrer celui-ci dans sa politique de coopération au développement et à prendre **les mesures suivantes** :

- Revaloriser le thème de l'enseignement au sein de la coopération au développement belge, avec une attention particulière pour l'enseignement maternel dans la coopération au développement.
- Augmenter considérablement le budget de l'enseignement et notamment le budget alloué à l'enseignement maternel dans la coopération au développement.
- Faire figurer l'enseignement maternel parmi les priorités du secteur 'enseignement'.
- Étant donné que l'enseignement ne reste un secteur prioritaire que dans très peu de pays de la coopération bilatérale directe :
 - Augmenter les investissements dans l'enseignement maternel par le biais de la coopération bilatérale.
 - Intensifier les efforts en faveur de l'enseignement maternel à travers l'Initiative Fast Track et les contributions multilatérales à l'EPT-UNESCO et à l'Unicef. Au sein de ces organisations des Nations Unies, promouvoir une attention accrue pour l'enseignement maternel et les jeunes enfants.
- Encourager les pays partenaires à utiliser les financements de l'Initiative Fast Track pour promouvoir l'enseignement maternel.
- Dans la coopération bilatérale directe, accroître l'attention envers l'importance de l'enseignement et de l'enseignement maternel, en particulier :
 - Dans le dialogue avec les pays partenaires, la rédaction des Programmes Indicatifs de Coopération (PIC), les discussions relatives aux 'Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté', etc., continuer à mettre en exergue l'importance de l'enseignement maternel.
 - Soutenir les pays partenaires dans l'implémentation des initiatives liées à l'enseignement maternel.
 - Considérer l'enseignement maternel comme un point d'attention dans le soutien sectoriel 'Sector Wide Approach' (SWAPS) pour l'enseignement.
- Renforcer les capacités des pays partenaires, dans les domaines suivants :
 - Développement des programmes pour l'enseignement maternel.
 - Formation de professionnels de l'enseignement maternel (Enseignement Supérieur – Formation permanente)
 - Capacités de la politique d'enseignement en général et intégration de l'enseignement maternel.
 - Sensibilisation des parents et des communautés à l'importance de l'enseignement maternel.
 - Attention spécifique à la transition et à l'harmonisation entre enseignement maternel et enseignement primaire.
 - Amélioration des statistiques et de la collecte des données liées aux jeunes enfants.